



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 36 de l'ordre du jour provisoire*

Question de Palestine

Coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : coût social de la fragmentation de la Cisjordanie occupée

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED.

* [A/78/150](#).



Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : coût social de la fragmentation de la Cisjordanie occupée

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/22](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé à la CNUCED de continuer de lui faire rapport sur le développement économique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur les coûts économiques qu'entraîne l'occupation israélienne pour le peuple palestinien. Il vient compléter les précédents rapports que la CNUCED a soumis à l'Assemblée ([A/71/174](#), [A/73/201](#), [A/74/272](#), [A/75/310](#), [A/76/309](#) et [A/77/295](#)).

En Cisjordanie occupée, Israël a mis en place une série de barrières administratives et physiques pour contrôler les déplacements des Palestiniens et limiter leur accès aux marchés, intérieurs et étrangers, ainsi qu'aux ressources naturelles et économiques. La zone C, qui représente plus de 60 % de la superficie de la Cisjordanie, est entièrement sous le contrôle d'Israël. Parallèlement à l'expansion des colonies de peuplement, Israël impose des restrictions très sévères aux activités économiques palestiniennes dans la zone C, restrictions qui sont encore plus drastiques que celles en vigueur dans les zones A et B de Cisjordanie.

Dans le présent rapport, on quantifie l'incidence sur le bien-être des ménages de la part relative de la zone C dans les localités palestiniennes, bien-être mesuré par les dépenses, à l'aide de deux jeux de données transversales portant sur 457 localités dans 10 provinces. Il ressort de cette analyse que plus la zone C représente une part importante d'une localité, plus les dépenses totales des ménages en pâtissent. L'ampleur de cette incidence varie toutefois en fonction des provinces de Cisjordanie.

Il ressort du présent rapport, qui complète les rapports précédents, que la levée des restrictions supplémentaires imposées dans toute la zone C entraînerait la multiplication au minimum par deux des dépenses des ménages en Cisjordanie et permettrait de réduire considérablement la pauvreté dans cette zone. Le fait de ramener les restrictions imposées dans la zone C aux niveaux de celles qui sont imposées dans les zones A et B, mesure qui irait dans le sens de la fin de l'occupation, conformément aux résolutions des organes de l'ONU sur la question, pourrait entraîner une augmentation considérable des dépenses totales des ménages palestiniens (jusqu'à 200 % dans certaines localités) et contribuer à réduire considérablement la pauvreté dans la majeure partie du Territoire palestinien occupé. Par exemple, en 2017, les dépenses totales des ménages de Cisjordanie, à l'exclusion de la province de Jérusalem, auraient pu être de 4,4 milliards de dollars (en dollars constants de 2015) supérieures à ce qu'elles ont effectivement été. Cela représente une augmentation de 57 % des dépenses totales des ménages en Cisjordanie. Toutefois, le reclassement des terres qui relèvent actuellement de la zone C, conformément aux Accords d'Oslo, en zone A ou B n'équivaudrait qu'à une levée partielle des restrictions. Si toutes les restrictions étaient levées dans les trois zones, mesure qui irait dans le sens de la fin de l'occupation, les répercussions économiques seraient beaucoup plus grandes.

La conclusion est que l'arrêt et l'inflexion des activités de colonisation, conformément à la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et la levée de toutes les restrictions au développement économique palestinien, notamment dans la zone C, sont des conditions *sine qua non* pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des

objectifs de développement durable dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que pour l'émergence d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, fondé sur la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

I. Objectif et limites

1. Le présent rapport fait suite à six autres rapports établis par la CNUCED, et soumis à l'Assemblée générale, sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien. On y met en lumière le coût économique considérable qu'entraîne l'occupation de la zone C par Israël et la fragmentation de la Cisjordanie.
2. Outre les sévères restrictions imposées à l'activité économique palestinienne dans les zones A et B du fait de l'occupation, d'autres restrictions sont appliquées dans la zone C. Le présent rapport complète les conclusions formulées dans celui de 2022 (A/77/295) sur le coût économique des limitations supplémentaires imposées par l'occupation dans la zone C, qui représente environ 60 % de la superficie totale de la Cisjordanie occupée.
3. Dans le présent rapport, on quantifie, en utilisant le niveau des dépenses comme indicateur indirect, l'incidence sur le bien-être des ménages de la part relative de la zone C dans les localités palestiniennes, par rapport à un scénario hypothétique dans lequel la part que représente la zone C dans chaque localité serait ramenée à zéro. Cela signifie que les restrictions imposées dans la zone C seraient au niveau de celles imposées dans les zones A et B ; elles demeureraient donc importantes (mais relativement moins sévères).
4. On y évalue le coût susmentionné d'un point de vue microéconomique. Compte tenu des jeux de données de recensement et d'enquête utilisés et de la nature microéconomique de l'analyse, le coût est estimé pour une année (2017), mais les résultats s'appliquent à d'autres années.

II. Considérations générales et contexte

5. Dès le début de l'occupation en 1967, Israël a commencé à établir des colonies de peuplement dans la zone C de la Cisjordanie. Selon l'organisation non gouvernementale Peace Now, le nombre de colons en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est passé de 198 315 en 2000 à près de 700 000 à la fin de 2022¹. La présence de ces colonies inflige un coût économique considérable au peuple palestinien, le dépouille de son droit inaliénable au développement, consolide l'occupation et fait obstacle à une véritable solution durable à deux États.
6. Dans plusieurs résolutions, le Conseil de sécurité a souligné l'illégalité des colonies de peuplement et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Dans sa résolution 2334 (2016), il a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.
7. Conformément aux Accords d'Oslo de 1993, la Cisjordanie occupée a été divisée en trois zones administratives. La zone A a été placée sous l'administration civile et sécuritaire de l'Autorité palestinienne. Cette zone représente environ 18 % de la superficie totale de la Cisjordanie, comprend des villes palestiniennes et abrite

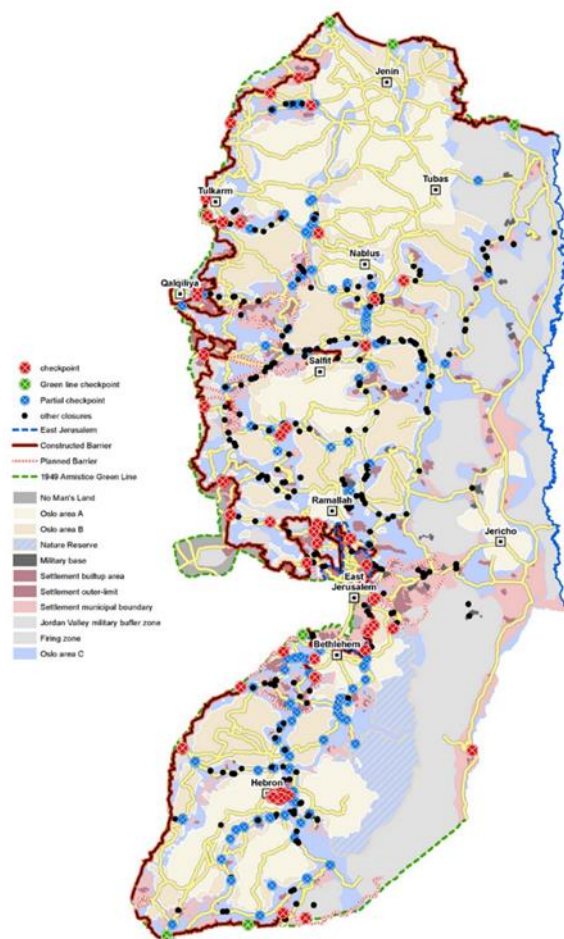
¹ Voir Peace Now, « West Bank population », base de données Settlement Watch. Disponible à l'adresse suivante : <https://peacenow.org.il/en/settlements-watch/settlements-data/population> (consulté en mai 2023, 465 400 en Cisjordanie) ; voir également Peace Now, « Jerusalem population », base de données Settlement Watch. Disponible à l'adresse suivante : <https://peacenow.org.il/en/settlements-watch/settlements-data/jerusalem> (consulté en mai 2023 ; 229 377 à Jérusalem-Est).

la majorité de la population palestinienne de Cisjordanie. La zone B, qui représente environ 22 % de la superficie de la Cisjordanie, est en grande partie rurale et a été placée sous le contrôle civil palestinien et sous le contrôle conjoint israélo-palestinien pour ce qui est de la sécurité. La zone C, qui représente environ 60 % de la superficie de la Cisjordanie, comprend toutes les colonies israéliennes et est entièrement placée sous le contrôle civil et sécuritaire d'Israël (voir [A/77/295](#), p. 2).

8. Ainsi, la géographie physique et économique palestinienne est fragmentée, puisque les zones A et B sont subdivisées en 166 îlots déconnectés, laissant la zone C comme seule partie contiguë de la Cisjordanie (fig. II). Les Accords d'Oslo prévoyaient le transfert progressif de la zone C à l'Autorité palestinienne sur une période de cinq ans s'achevant en 1999. Cependant, à ce jour, l'occupation se poursuit et la zone C est largement inaccessible aux producteurs palestiniens, bien qu'il s'agisse de la plus étendue des trois zones et qu'elle possède les ressources naturelles les plus précieuses, notamment de l'eau, des terres fertiles, des minéraux et des pierres. On y trouve également des ressources de la mer Morte utilisées pour la fabrication de produits cosmétiques et de nombreuses attractions touristiques.

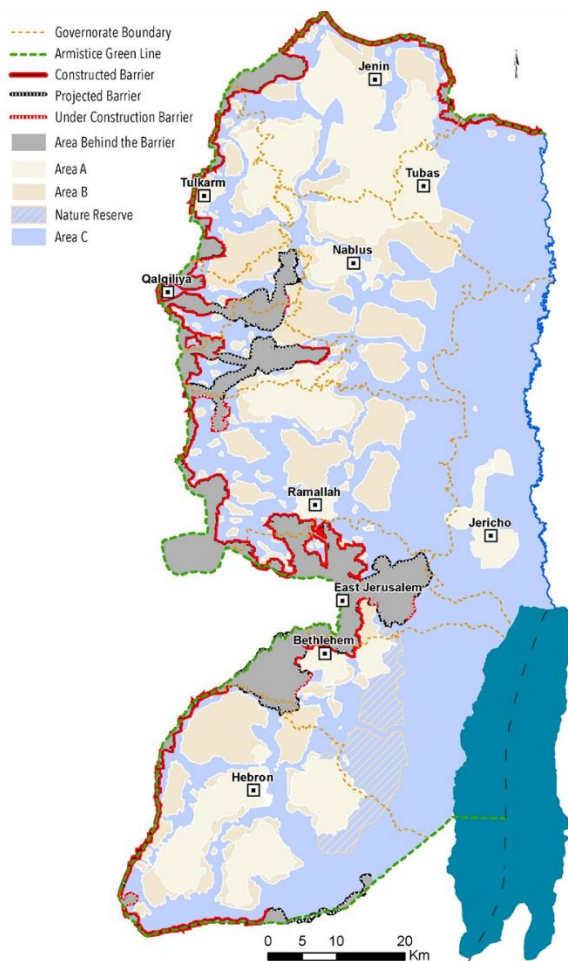
9. Au lieu de transférer la zone C à l'Autorité palestinienne, Israël a maintenu un ensemble complexe de mesures administratives et physiques visant à contrôler les déplacements des Palestiniens et leur accès à leurs terres et à leurs ressources naturelles, en invoquant des raisons de sécurité (fig. I). Ces restrictions à la circulation, au commerce et aux investissements, associées aux colonies de peuplement, à la violence et à l'existence du mur, contribuent à créer un environnement coercitif qui modifie la composition démographique en poussant les Palestiniens hors de leurs terres tandis que le nombre de colonies et la population de colons augmentent (fig. II) (voir [A/77/295](#)).

Figure I
Restrictions en matière d'accès imposées par Israël en Cisjordanie



Source : Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien occupé.

Figure II
Tracé de la barrière de séparation en Cisjordanie (2014)



Source : ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien occupé.

10. L'occupation israélienne nuit considérablement au développement, dans la mesure où elle empêche les Palestiniens de construire sur plus de 99 % de la zone C². Il leur est en effet extrêmement difficile d'obtenir des autorités israéliennes des permis pour construire des logements ou des structures d'investissement ou développer des infrastructures telles que des routes et des réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité. Si une structure est construite sans permis, comme c'est souvent le cas, la Puissance occupante la démolit aux frais de son ou sa propriétaire. Au fil des ans, les démolitions et saisies de structures palestiniennes et les déplacements de population qu'elles entraînent se sont multipliés. Les écoles, les canalisations d'eau et les structures humanitaires financées à l'aide de dons ne sont pas épargnées par ces démolitions³. Les propriétaires sont

² Bureau du représentant de l'Union européenne (Cisjordanie et bande de Gaza, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), « One-year report on demolitions and seizures in the West Bank, including East Jerusalem. Reporting period: 1 January–31 December 2021 », 14 février 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/EU%20Demolition%20Report%202021.pdf>.

³ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank demolitions and displacement: December 2022 », 21 février 2023.

contraints de démolir leur propriété, à leurs propres frais, pour éviter d'avoir à payer en plus une éventuelle amende imposée par la Puissance occupante si c'est elle qui effectue la démolition. On estime qu'entre 2009 et 2021, 7 400 structures appartenant à des Palestiniens ont été détruites en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est⁴. Récemment, le nombre de démolitions et d'« auto-démolitions » a augmenté. En 2022, on a enregistré le plus grand nombre de démolitions d'infrastructures palestiniennes depuis plus d'une décennie. Israël a démoli 954 infrastructures, notamment des citernes d'eau, des entrepôts, des bâtiments agricoles, des entreprises et des bâtiments publics. La démolition de 193 logements a entraîné le déplacement de 1 032 Palestiniens, dont la moitié (508) étaient des mineurs. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 144 bâtiments ont été démolis à Jérusalem-Est, dont 74 par leurs propriétaires afin d'éviter des amendes supplémentaires⁵.

11. Au fil des ans, la CNUCED a publié des études et des rapports à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil du commerce et du développement, dans lesquels elle a analysé divers aspects des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien. Ces études et rapports couvrent un large éventail de sujets, notamment les incidences de l'occupation sur le droit du peuple palestinien au développement, le coût économique du potentiel pétrolier et gazier non exploité, la fuite des ressources fiscales palestiniennes vers le Trésor israélien et la contribution de l'occupation à la pauvreté généralisée à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

12. En 2022, la CNUCED a estimé le coût annuel des restrictions supplémentaires imposées par Israël dans 30 % de la zone C à 25,3 % du produit intérieur brut (PIB) de la Cisjordanie⁶. En 2021, ayant évalué le coût associé à la politique de restrictions et de bouclage imposée par la Puissance occupante au lendemain de la deuxième intifada, qui avait éclaté en 2000, la CNUCED a conclu que ces restrictions avaient coûté à l'économie de la Cisjordanie 35 % de son PIB et conduit à un accroissement du taux de pauvreté de 200 %⁷. En 2020, elle a conclu qu'à Gaza, les opérations militaires, les restrictions à la liberté de circulation et le blocus avaient conduit à un accroissement du taux de pauvreté, qui était passé de 40 % à 64 % entre 2007 et 2017⁸. En 2019, la CNUCED s'est penchée sur le coût économique du potentiel gazier et pétrolier inexploité à Gaza et dans la zone C, notamment du gisement de pétrole et de gaz naturel de Meged, situé dans la Cisjordanie occupée et exploité par Israël⁹. En 2019, elle a estimé que la fuite de ressources fiscales palestiniennes vers le Trésor de la Puissance occupante coûtait à la Palestine l'équivalent de 13,1 % de son PIB¹⁰.

13. En 2013, 2014 et 2018, la Banque mondiale a constaté que les bouclages imposés en Cisjordanie occupée avaient pour conséquence de réduire considérablement la probabilité d'avoir un emploi, la rémunération horaire et le nombre de jours travaillés et d'augmenter le nombre d'heures de travail par jour. Les postes de contrôle à eux seuls coûtent à l'économie de la Cisjordanie environ 6 % de

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ CNUCED, « Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel » (UNCTAD/GDS/APP/2022/1).

⁷ CNUCED, « Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : arrêt du développement et pauvreté en Cisjordanie » (UNCTAD/GDS/APP/2021/2).

⁸ CNUCED, « Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : l'appauvrissement de Gaza sous le blocus » (UNCTAD/GDS/APP/2020/1).

⁹ CNUCED, « Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le potentiel gazier et pétrolier inexploité » (UNCTAD/GDS/APP/2019/1).

¹⁰ CNUCED, « Coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : coûts fiscaux cumulés » (UNCTAD/GDS/APP/2019/2).

son PIB¹¹. Si l'on supprimait assez de barrages routiers en Cisjordanie de sorte que l'accès des Palestiniens aux marchés s'accroisse de 10 %, la production locale augmenterait de 0,6 % et, si ces barrages n'existaient pas, le PIB par habitant en Cisjordanie augmenterait de 4,1 % à 6,1 % chaque année¹². Globalement, selon la Banque mondiale, si les restrictions imposées aux producteurs palestiniens de la zone C étaient levées, même avec la poursuite de l'occupation, les gains de production s'élèveraient à au moins 2,2 milliards de dollars par an, soit 23 % du PIB palestinien¹³.

III. Méthodologie et données

A. Zones économiques spéciales

14. Les zones économiques spéciales sont un moyen d'action couramment utilisé dans la plupart des économies en développement et dans de nombreuses économies développées pour accélérer le développement. Il s'agit de zones géographiquement définies dans lesquelles les gouvernements visent à promouvoir les investissements, à réaliser la transformation structurelle et à accélérer le développement en offrant des incitations fiscales, réglementaires et autres, des droits d'utilisation des terres et d'autres avantages, ainsi qu'un soutien à l'infrastructure. Entre autres objectifs, les zones économiques spéciales peuvent être utilisées pour cibler les régions les plus pauvres. Ces zones sont généralement soumises à des réglementations économiques différentes de celles des autres régions d'un même pays¹⁴. Lorsque les circonstances s'y prêtent, l'existence de ces zones économiques spéciales favorise notamment l'augmentation des revenus, les exportations, les investissements étrangers directs, les créations d'emplois et le développement des régions ciblées¹⁵.

15. En 2019, la CNUCED a étudié la croissance exponentielle des zones économiques spéciales et indiqué que plus de 1 000 zones économiques spéciales avaient été créées dans le monde entre 2014 et 2019. En 2019, il y avait quelque 5 400 zones dans 147 pays, et d'autres étaient en voie d'être créées. Dans de nombreux cas, les zones économiques spéciales jouent un rôle clé dans la transformation structurelle et favorisent une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales¹⁶.

16. Comme indiqué ci-dessus, les restrictions qui existent à plusieurs niveaux dans la zone C nuisent au développement de la Palestine. La part de la zone C dans les localités palestiniennes de Cisjordanie la rend comparable à une zone économique spéciale défavorable (négative) qui freine les investissements au lieu de les encourager et entrave le développement. Un examen rapide des effets dissuasifs des restrictions imposées dans la zone C du fait de l'occupation laisse penser que la désignation d'une partie d'une localité palestinienne comme faisant partie de la zone C crée une zone économique spéciale défavorable dont les répercussions

¹¹ Massimiliano Cali et Sami H. Miaari, « The labour market impact of mobility restrictions: evidence from the West Bank », Policy Research Working Paper, n° 6457 (Washington, Banque mondiale, 2013).

¹² Banque mondiale, « Unlocking the Trade Potential of the Palestinian Economy: Immediate Measures and a Long-Term Vision to Improve Palestinian Trade and Economic Outcomes », rapport n° ACS22471 (Washington, 2017).

¹³ Banque mondiale, « West Bank and Gaza: Area C and the Future of the Palestinian Economy », rapport n° AUS2922 (Washington, 2013).

¹⁴ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2019 : les zones économiques spéciales* (UNCTAD/WIR/2019).

¹⁵ Douglas Zhihua Zeng, « Global experiences with special economic zones : focus on China and Africa », Policy Research Working Paper, n° 7240 (Washington, Banque mondiale, 2015).

¹⁶ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2019*.

s'étendent au-delà des limites de la zone. Le coût social de ces zones économiques spéciales défavorables sera examiné dans les sections suivantes du présent rapport. Il sera démontré que le fait d'assurer aux investisseurs palestiniens un meilleur accès à la zone C pourrait concourir à l'élimination de la pauvreté et à une augmentation sensible des dépenses totales des ménages palestiniens.

B. Estimation des dépenses totales des ménages au niveau des localités

17. Dans le cadre de ses recensements de 2007 et 2017, le Bureau central palestinien de statistique a divisé la Cisjordanie en 523 localités réparties dans 11 provinces : Ramallah, Jénine, Toubas, Toulkarm, Naplouse, Qalqiliya, Salfit, Jéricho, Jérusalem, Bethléem et Hébron. Dans l'analyse ci-après, il n'est pas tenu compte de la province de Jérusalem, qui est entièrement sous contrôle israélien et pour laquelle aucune donnée n'est disponible¹⁷. L'analyse porte donc sur 457 localités dans les 10 autres provinces.

18. On trouvera dans le tableau 1 un résumé des caractéristiques géographiques des localités de Cisjordanie, à l'exclusion de la province de Jérusalem et de ses localités. D'après ce tableau, la part moyenne de la zone C par localité est de 52 %. La répartition est présentée dans la figure III. Les parts moyennes des zones A et B dans les localités de Cisjordanie sont respectivement de 26 % et 20 % (voir tableau 1). Certaines localités sont entièrement comprises dans les zones A, B ou C. En outre, la part moyenne de la superficie des localités palestiniennes qui se trouvent à l'intérieur des limites municipales des colonies de peuplement israéliennes est de 7,5 %, mais elle varie considérablement, de 0 % à 93,5 %¹⁸.

Tableau 1

Résumé : caractéristiques géographiques des localités de Cisjordanie

<i>Variable</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart type</i>	<i>Médiane</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Superficie de la localité (km ²)	114,0	216,0	61,3	0,3	2 140,0
Part de la zone A dans la localité	0,209	0,343	0,000	0,000	1,000
Part de la zone B dans la localité	0,259	0,298	0,145	0,000	1,000
Part de la zone C dans la localité	0,517	0,366	0,555	0,000	1,000
Part des colonies de peuplement israéliennes dans la localité	0,075	0,141	0,000	0,000	0,935
Nombre d'observations : 457					

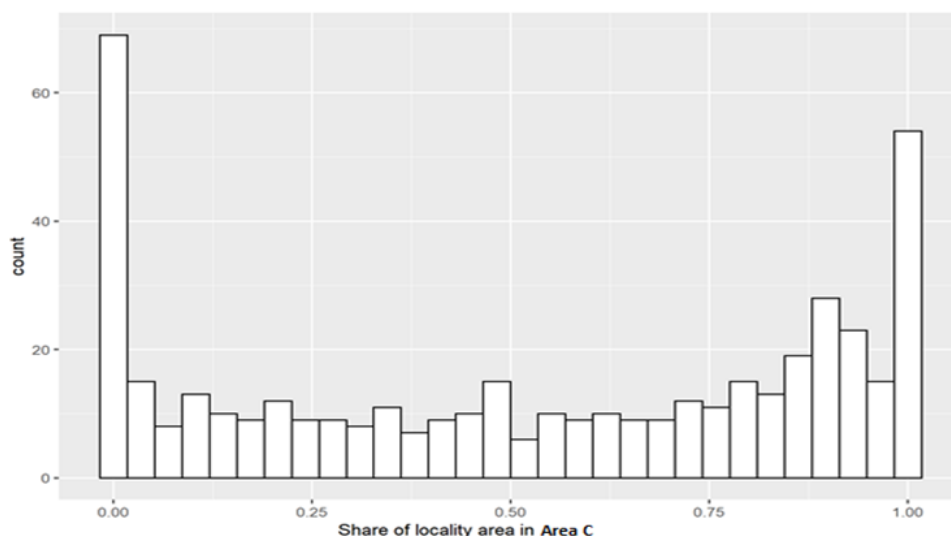
Sources : Calculs de la CNUCED reposant sur les données des recensements du Bureau central palestinien de statistique et celles du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien occupé.

Note : Ces données ne prennent pas en compte Jérusalem et ses localités.

¹⁷ La province de Jérusalem comprend Jérusalem-Est (J1, sous contrôle israélien) et le reste de la province (J2). Il existe plusieurs colonies de peuplement israéliennes dans la zone J2 et, par conséquent, plusieurs parties de la province sont inaccessibles aux Palestiniens.

¹⁸ Le Bureau central palestinien de statistique a divisé la Cisjordanie en localités à des fins statistiques. La localité est la plus petite unité statistique géographique du recensement. Elle ne tient pas compte des colonies de peuplement israéliennes construites sur des terres palestiniennes. Ainsi, certaines localités se trouvent à l'intérieur des limites municipales des colonies israéliennes, mais restent des terres palestiniennes prises par la Puissance occupante.

Figure III
Part de la zone C dans la localité



Source : Calculs de la CNUCED.

19. Les estimations des dépenses totales des ménages par localité sont obtenues par la méthode de la meilleure prévision empirique, qui suit deux étapes afin d'établir une estimation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté. La même méthode a été utilisée dans les précédents rapports que la CNUCED a soumis à l'Assemblée générale (A/75/310 et A/76/309). La première étape consiste à utiliser les données des enquêtes palestiniennes sur les dépenses et la consommation pour estimer les équations de régression des dépenses des ménages par équivalent adulte sur la base des caractéristiques observables des ménages. Ensuite, les coefficients estimés obtenus à partir des équations de régression sont appliqués aux données du recensement, pour un nombre beaucoup plus important de ménages, pour déterminer le niveau de dépenses du ménage par équivalent adulte. Pour estimer la relation statistique qui lie les dépenses des ménages par équivalent adulte aux caractéristiques du ménage, celles-ci doivent être disponibles à la fois dans les données du recensement et dans celles issues de l'enquête sur les ménages¹⁹.

20. Les recensements palestiniens, comme ceux des autres pays, ne comportent pas de données sur la consommation, les dépenses ou les revenus des ménages ou des particuliers. Cependant, les enquêtes palestiniennes sur les dépenses et la consommation de 2011 et 2017 ainsi que les recensements de 2007 et 2017 ont recueilli des données sur un ensemble relativement large de variables communes, notamment l'emplacement (urbain, rural ou camp de réfugiés), les caractéristiques du ou de la chef de ménage (niveau d'éducation, situation professionnelle, etc.), le secteur d'emploi, les caractéristiques démographiques du ménage, l'accès aux services de base tels que l'eau, ainsi que les caractéristiques du logement et les avoirs du ménage.

21. Les estimations des dépenses par équivalent adulte ont été établies à partir des résultats de régression fournis dans l'annexe au présent rapport. Les résultats des

¹⁹ Chris Elbers, Jean O. Lanjouw et Peter Lanjouw, « Micro-level estimation of poverty and inequality », *Econometrica*, vol. 71, n° 1 (janvier 2003) et Isabel Molina, J.N.K. Rao et Gauri Sankar Datta, « Small area estimation under a Fay-Herriot model with preliminary testing for the presence of random area effects », *Survey Methodology*, vol. 41, n° 1 (juin 2015).

régressions pondérées du logarithme des dépenses par équivalent adulte (en dollars constants de 2015) sur l'ensemble des covariables standard interagissent avec les variables régionales fictives de Cisjordanie et de Gaza pour de meilleures estimations régionales²⁰. L'inclusion de toutes les données de recensement accroît l'efficacité des estimations régionales, car l'augmentation de la taille de l'échantillon améliore la précision et réduit le terme d'erreur.

22. Afin d'optimiser la comparabilité entre les indicateurs synthétiques de dépenses établis à partir des données du recensement et les coefficients estimés, un ensemble de covariables commun aux deux enquêtes par sondage a été maintenu dans les régressions pour 2011 et 2017²¹.

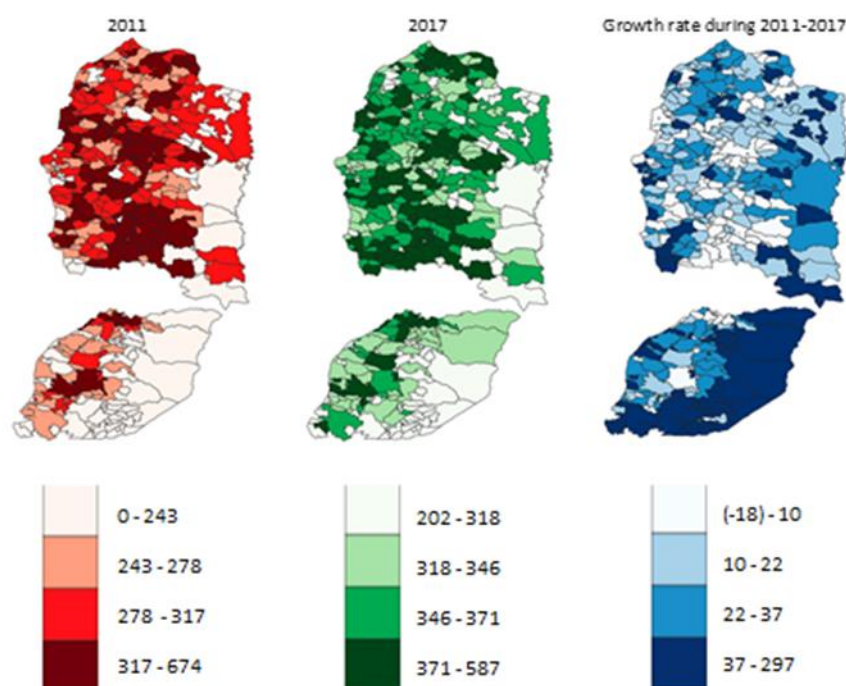
23. Les figures IV et V illustrent les dépenses moyennes estimées par équivalent adulte et les taux de pauvreté par localité. Globalement, les dépenses par équivalent adulte ont augmenté entre 2011 et 2017. La répartition spatiale des dépenses par équivalent adulte ne change pas beaucoup en général. On constate une convergence, puisque la croissance est plus élevée dans les zones où les dépenses par équivalent adulte étaient initialement plus faibles en 2011 (voir fig. IV).

24. Entre 2011 et 2017, la répartition spatiale de la pauvreté est restée stable (voir fig. V), l'est et le sud étant plus pauvres que le reste de la Cisjordanie. En outre, les régions les plus pauvres de Cisjordanie sont celles qui se trouvent entièrement ou partiellement dans la zone C, à savoir la vallée du Jourdain et le sud.

²⁰ Les estimations des dépenses en Cisjordanie fondées uniquement sur le sous-ensemble de données de la Cisjordanie donnent des résultats exacts, mais avec un terme d'erreur plus élevé. Par conséquent, l'utilisation de l'ensemble complet des données, qui inclut celles de Gaza, et l'attribution de variables régionales fictives permettent d'obtenir des estimations de dépenses plus efficaces et moins bruitées.

²¹ Ces estimations diffèrent de celles figurant dans les documents [A/75/310](#) et [A/76/309](#) de trois façons : premièrement, dans ces documents, on utilise un échantillon des données des recensements (environ 20 %), alors que dans le présent rapport, on utilise toutes les données de recensement. Deuxièmement, dans ces mêmes documents, les données de Jérusalem sont prises en compte, alors que ce n'est pas le cas dans le présent rapport. Troisièmement, dans le présent rapport, la régression est pondérée. Autrement dit, elle incorpore le coefficient de pondération du ménage (l'inverse de la probabilité de sélection du ménage). Ces pondérations sont utilisées pour corriger ou ajuster les facteurs d'extrapolation de l'état de référence dans la régression.

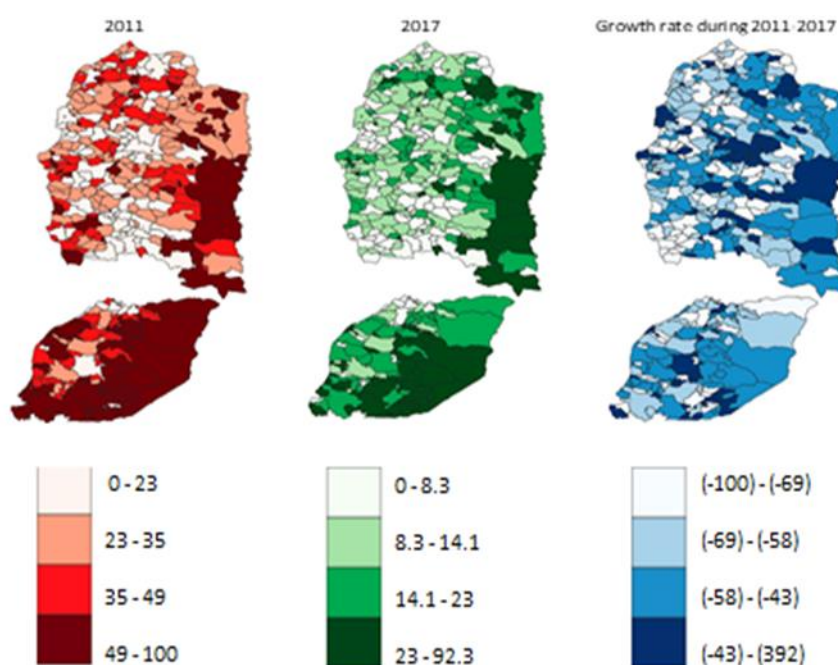
Figure IV
Estimation du niveau et de la croissance des dépenses mensuelles moyennes par équivalent adulte (en dollars constants de 2015) par localité (2011-2017)



Source : Calculs de la CNUCED.

Note : La valeur indiquée dans la légende est classée par quartile.

Figure V
Estimation du taux et de la croissance de la pauvreté par localité (2011-2017)



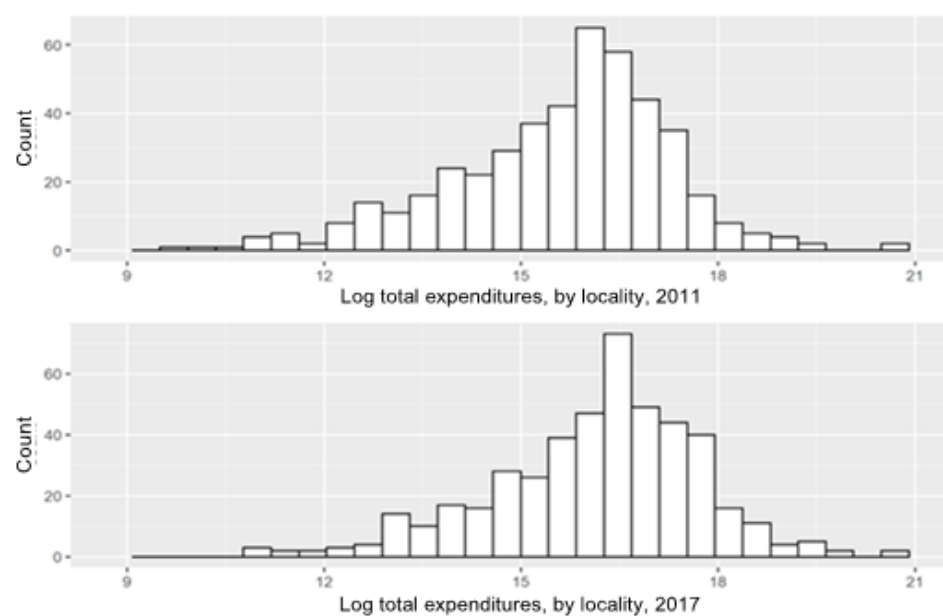
Source : Calculs de la CNUCED.

Note : La valeur indiquée dans la légende est classée par quartile.

25. Les dépenses totales estimées au niveau des localités sont très hétérogènes, comme le montrent les histogrammes, lorsque l'on utilise une échelle logarithmique (fig. VI). En 2011, la moyenne des dépenses totales des localités s'élevait à 9,9 millions de dollars et la médiane à 4,1 millions de dollars. En 2017, la moyenne était de 15,5 millions de dollars et la médiane de 6,4 millions de dollars. Les écarts-types considérables de 30,0 millions et 42,4 millions, respectivement, révèlent d'importantes inégalités. Comme le montrent les deux histogrammes, la distribution s'est déplacée vers la droite entre 2011 et 2017, reflétant une croissance économique minime en Cisjordanie, les dépenses totales étant passées de 4,54 milliards de dollars en 2011 à 7,11 milliards de dollars en 2017.

Figure VI

Cisjordanie : estimation des dépenses totales par localité (2011 et 2017)



Source : Calculs de la CNUCED.

26. On peut voir dans le tableau 2 que les dépenses moyennes estimées des localités par équivalent adulte, exprimées en dollars constants, ont augmenté de 24,5 % entre 2011 et 2017. Toutefois, compte tenu de la croissance démographique, les dépenses moyennes des localités ont augmenté de 54 %, passant de 277 dollars en 2011 à 345 dollars en 2017.

27. Les indicateurs de revenu établis à partir de données d'enquêtes ou de données administratives peuvent être améliorés à l'aide de données sur la luminosité nocturne. La luminosité nocturne moyenne au niveau des localités, en dehors des limites municipales des colonies de peuplement israéliennes, est utilisée dans l'analyse de régression afin d'expliquer la variation latente des dépenses qui n'est pas prise en compte par les estimations pour les zones de faible superficie. On peut voir dans le tableau 2 que la luminosité nocturne moyenne annuelle des localités hors des limites municipales des colonies israéliennes a également augmenté de 34,5 % entre 2011 et 2017.

Tableau 2
Statistiques sommaires des données sur la luminosité nocturne et des indicateurs de dépenses estimés des localités de Cisjordanie

<i>Variable</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Écart type</i>	<i>Médiane</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Données de panel (2011)					
Dépenses moyennes par équivalent adulte (dollars constants de 2015) ^a	277	72	279	73	674
Dépenses annuelles totales des ménages dans les localités (en milliers de dollars constants de 2015) ^a	9 940	30 100	4167	4	404 000
Luminosité nocturne moyenne annuelle des localités hors des limites municipales des colonies de peuplement israéliennes (nW cm ⁻² sr ⁻¹)	5,8	8,5	3,1	0,0	67,8
Données de panel (2017)					
Dépenses moyennes par équivalent adulte (dollars constants de 2015) ^a	345	51	346	202	587
Dépenses annuelles totales des ménages dans les localités (en milliers de dollars constants de 2015) ^a	15 300	42 100	6 381	6	563 000
Luminosité nocturne moyenne annuelle des localités hors des limites municipales des colonies de peuplement israéliennes (nW cm ⁻² sr ⁻¹)	7,8	9,2	4,9	0,2	71,9
Nombre d'observations : 457					

Source : Calculs de la CNUCED basés sur les données du Bureau central palestinien de statistique et des données sur la luminosité nocturne recueillies par l'outil Black Marble de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA).

^a À l'exclusion des données sur la luminosité nocturne des colonies de peuplement de la zone C et de Jérusalem-Est.

IV. Coût social de la fragmentation de la Cisjordanie occupée

28. La zone C représente plus de 60 % de la superficie totale de la Cisjordanie. Elle possède les terres les plus fertiles et les ressources naturelles les plus précieuses de la Cisjordanie, dont elle est également la seule partie contigüe.

29. Du fait de l'occupation, l'activité économique palestinienne dans les zones A et B est soumise à des restrictions importantes, mais les restrictions imposées dans la zone C sont plus strictes ; cette dernière s'apparente donc davantage à une « zone économique spéciale défavorable », qui décourage les investissements palestiniens et nuit au bien-être des ménages. L'expansion continue des colonies de peuplement dépossède les Palestiniens de la majeure partie de la zone C et des ressources naturelles qui s'y trouvent, ce qui entraîne des conséquences socioéconomiques considérables.

30. On trouvera dans la section IV une estimation d'une partie du coût économique de l'occupation de la zone C en ce qui concerne la perte de bien-être que subissent les ménages. Il est essentiel de noter que le coût estimatif est partiel et ne comprend pas le coût des restrictions imposées dans les zones A et B, qui, on le suppose, persisteraient après une modification hypothétique des restrictions imposées dans la zone C de sorte qu'elles ressemblent à celles imposées dans les zones A et B. Cette

analyse vise à faire une estimation des effets négatifs de la part de la zone C sur le bien-être des ménages dans les localités palestiniennes, en utilisant le niveau des dépenses comme indicateur indirect. Le coût estimatif exclut plusieurs éléments, autres que les dépenses, par lesquels l'occupation nuit gravement au bien-être général du peuple palestinien.

31. Le coût, exprimé en pourcentage et en dollars, est mesuré à l'aide d'un scénario hypothétique qui inverse l'incidence négative de la part de la zone C dans les localités palestiniennes sur les dépenses totales des ménages. On trouvera dans la section IV.A ci-dessous une estimation du coût en pourcentage et, dans la section IV.B, le calcul du coût en dollars.

A. La zone C, « zone économique défavorable »

32. Dans la section IV.A, on examine la relation entre la part que représente la zone C dans la localité et les dépenses totales des ménages qui y vivent. Un modèle économétrique est élaboré avec a) les dépenses totales par localité en fonction d'une variable fictive de période (= 1 pour 2017 et 0 dans les autres cas) pour tenir compte de l'augmentation des dépenses totales et de la croissance démographique, b) neuf variables fictives de provinces (Ramallah est la variable fictive exclue) pour tenir compte des caractéristiques latentes des provinces, Ramallah étant la référence, et c) le logarithme de la superficie de la localité. Les résultats fournis dans la colonne 1 du tableau 3 représentent les estimations correspondantes, les dépenses totales des localités étant exprimées sous forme logarithmique et les erreurs-types regroupées au niveau des provinces pour tenir compte des perturbations aléatoires communes aux localités d'une province donnée. Même cette spécification élémentaire compte pour 31,5 % de la variance de la variable réponse.

Tableau 3

Résultats de la régression : logarithme des dépenses totales estimées par localité, avec les erreurs types, regroupées au niveau des provinces, entre parenthèses [457 localités, 10 provinces, deux années (2011 et 2017)]

<i>Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
Ordonnée à l'origine	6,435 ^a (1,692)	0,213 (1,256)	0,486 (0,785)	0,375 (0,841)
Variable fictive pour 2017	0,548 ^a (0,059)	0,003 ^c (0,052)	0,111 ^c (0,059)	0,118 ^c (0,061)
Jénine	-0,456 ^a (0,034)	0,483 ^a (0,091)	0,300 ^a (0,057)	0,145 ^b (0,062)
Toubas	-1,960 ^a (0,021)	-0,566 ^a (0,131)	-0,504 ^a (0,086)	-0,467 ^a (0,050)
Toulkarm	0,020 (0,029)	0,313 ^a (0,034)	0,273 ^a (0,021)	-0,050 (0,047)
Naplouse	-0,199 ^a (0,004)	0,313 ^a (0,048)	0,117 ^a (0,031)	0,143 ^a (0,040)
Qalqiliya	-0,698 ^a (0,070)	-0,804 ^a (0,046)	-0,395 ^a (0,040)	-0,009 (0,065)
Salfit	-0,267 ^a (0,019)	-0,522 ^a (0,027)	-0,263 ^a (0,028)	-0,281 ^a (0,066)

<i>Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
Jéricho	-1,186 ^a (0,102)	-0,716 ^a (0,079)	-0,504 ^a (0,062)	-0,061 (0,066)
Bethléem	0,083 (0,068)	-0,117 ^b (0,048)	0,008 (0,029)	0,137 ^b (0,058)
Hébron	-0,711 ^a (0,003)	0,090 (0,075)	0,020 (0,047)	0,299 ^a (0,038)
Logarithme de la superficie de la localité	0,593 ^a (0,103)	0,809 ^a (0,071)	0,845 ^a (0,044)	0,853 ^a (0,051)
Logarithme de la luminosité nocturne hors des colonies de peuplement		1,177 ^a (0,110)	1,138 ^a (0,070)	1,120 ^a (0,070)
Part de la zone C dans la localité			-1,466 ^a (0,134)	
Part de la zone C dans la localité x Jénine				-1,066 ^a (0,041)
Part de la zone C dans la localité x Toubas				-1,531 ^a (0,075)
Part de la zone C dans la localité x Toulkarm				-0,779 ^a (0,037)
Part de la zone C dans la localité x Naplouse				-1,500 ^a (0,020)
Part de la zone C dans la localité x Qalqiliya				-1,919 ^a (0,078)
Part de la zone C dans la localité x Salfit				-1,408 ^a (0,109)
Part de la zone C dans la localité x Ramallah				-1,426 ^a (0,084)
Part de la zone C dans la localité x Jéricho				-2,084 ^a (0,173)
Part de la zone C dans la localité x Bethléem				-1,631 ^a (0,095)
Part de la zone C dans la localité x Hébron				-2,008 ^a (0,044)
R ²	0,323	0,601	0,693	0,699
R ² ajustée	0,315	0,595	0,689	0,691
Nombre d'observations	914	914	914	914

Source : Calculs de la CNUCED.

Note : Les erreurs types sont entre parenthèses.

Abréviation : R² = proportion de la variation d'une variable dépendante qui est expliquée par une variable indépendante.

^a Lorsque la valeur p est inférieure à 0,01.

^b Lorsque la valeur p est inférieure à 0,05.

^c Lorsque la valeur p est inférieure à 0,1.

33. Il existe un lien important entre la luminosité nocturne à l'extérieur des colonies de peuplement et l'activité économique palestinienne, qui a été établi dans le précédent rapport que la CNUCED a soumis à l'Assemblée générale²². Dans la colonne 2, afin de capturer une part importante de la variance résiduelle due aux estimations des dépenses totales pour les petites zones, le logarithme de la luminosité moyenne des localités (en dehors des limites municipales des implantations israéliennes) est ajouté. L'estimation ponctuelle de l'élasticité est proche de 1, ce qui indique qu'une augmentation de 1 % de la luminosité moyenne est associée, toutes choses étant égales par ailleurs, à une augmentation de 1 % des dépenses palestiniennes. Dans ce contexte, la R^2 passe à 0,595, ce qui confirme une forte corrélation entre la luminosité et les dépenses.

34. Dans la colonne 3, on ajoute la part (qui varie entre 0 et 1) de la zone C dans la zone de la localité. La colonne donne les gains potentiels non réalisés qui résulteraient d'un contrôle palestinien accru de la zone C. On peut estimer ces gains en observant la variation substantielle de la part des localités sous contrôle palestinien effectif (zones A et B) et le nombre considérable de localités se situant à chaque extrémité. Néanmoins, cette part est invariante dans le temps et ne peut donc pas, d'un point de vue statistique, exploiter la variance intralocale de la part pour déterminer son effet, puisqu'il n'y en a aucun.

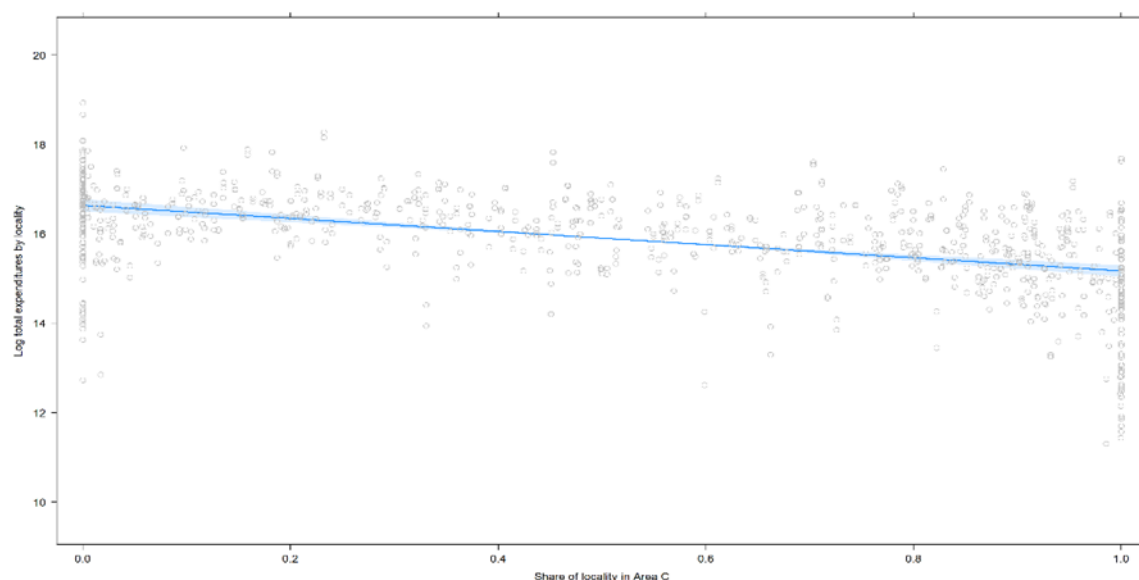
35. L'estimation ponctuelle précise associée à la part que représente la zone C dans la localité est indiquée dans la colonne 3. Ce chiffre (-1,466) signifie que si une localité hypothétique qui se trouve entièrement dans la zone C est intégralement réaffectée aux zones A ou B, ses dépenses totales augmenteront de 146,6 %. On trouvera à la figure VIII une représentation graphique de cette relation, où la ligne droite représente la relation entre la part de la zone C dans la localité et le logarithme des dépenses totales dans la localité, les autres covariables étant contrôlées.

36. Dans la colonne 4, l'effet de la part de la zone C dans la localité varie selon la province. Les coefficients varient de -1,066 (Jénine) à -2,084 (Jéricho), -1,426 (Ramallah) étant proche de la moyenne de la Cisjordanie. Les résultats des estimations donnent à penser que la plupart des différences sont statistiquement significatives aux niveaux de confiance habituels. L'hétérogénéité observée dans l'effet marginal sur les dépenses totales est illustrée à la figure IX, qui représente les relations linéaires spécifiques à chaque province.

37. La part de la zone C dans une localité a une incidence négative sur le bien-être des ménages palestiniens de différentes manières : elle les empêche de vivre, de s'épanouir, d'investir, de construire et d'accéder à la terre, à l'eau et aux services vitaux tels que les soins de santé et l'éducation.

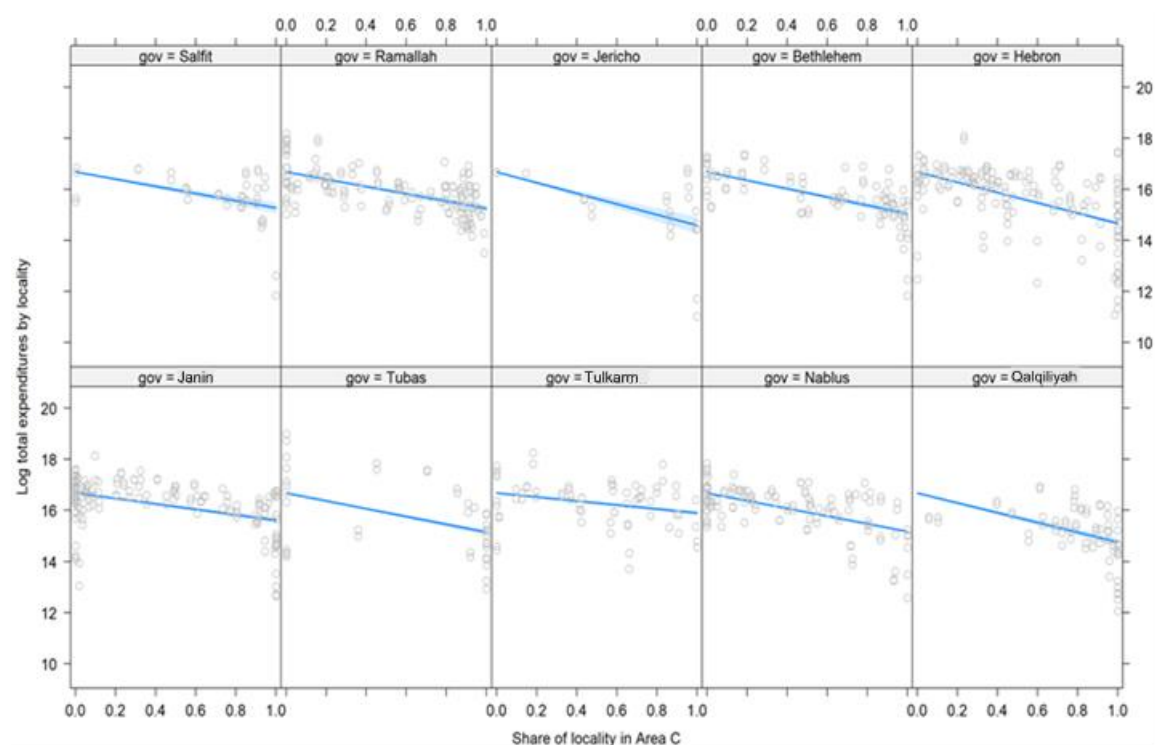
²² Pour plus d'informations sur la luminosité nocturne et son utilisation dans la recherche économique, consulter le rapport [A/77/295](#).

Figure VII
Cisjordanie : lien entre la part de la zone C dans une localité donnée
et le logarithme des dépenses totales estimées dans cette localité



Source : Calculs de la CNUCED.

Figure VIII
Cisjordanie : lien entre la part de la zone C dans une localité donnée
et le logarithme des dépenses totales estimées dans cette localité (par province)



Source : Calculs de la CNUCED.

B. Coût social de l'occupation

38. Un scénario hypothétique a été élaboré afin d'estimer le coût social des restrictions supplémentaires imposées dans la zone C. Il s'agit d'utiliser les estimations susmentionnées pour calculer le gain potentiel en dépenses estimatives totales pour 2017 qui aurait pu être réalisé dans les localités de Cisjordanie si la totalité des terres de la zone C avait été réaffectée aux zones A ou B. Les gains potentiels non réalisés reflètent une partie, et non la totalité, du coût de l'occupation résultant de l'accès réduit des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources économiques (par rapport aux zones A et B).

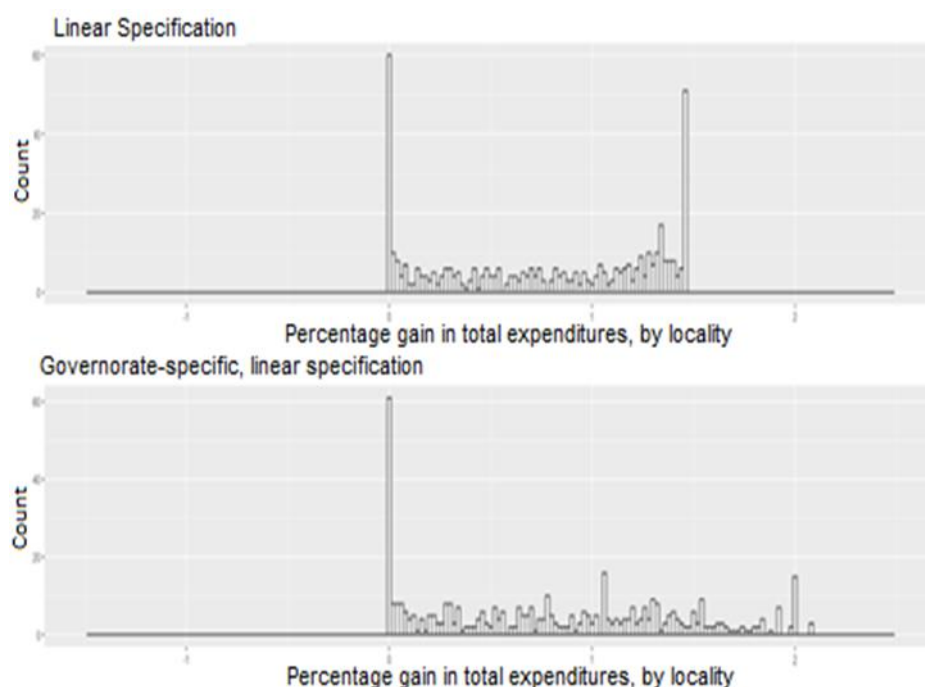
39. La transformation logarithmique de la variable dépendante dans les résultats linéaires présentés dans le tableau 3 et à la figure VII les rend pertinents pour calculer les gains en pourcentage qui résulteraient de l'affectation de toutes les terres d'une localité aux zones A ou B²³. Par exemple, pour le modèle linéaire simple présenté dans la colonne 3 du tableau 3, la valeur prédite de la variable réponse est d'abord calculée. La variable « part de la zone C dans la localité » est alors fixée à zéro afin de recalculer la variable réponse prédite correspondante.

40. Étant donné que les deux prévisions pour chaque localité sont exprimées en termes logarithmiques, en soustrayant la première de la seconde, on obtient le gain en pourcentage des dépenses totales pour chaque localité. Pour les colonnes 3 et 4 du tableau 3, le gain sera nécessairement positif, car les effets marginaux de la variable réponse sont tous négatifs. Comme prévu, les gains en pourcentage sont tous positifs pour les deux spécifications linéaires. Pour la spécification linéaire à effet marginal constant dans la colonne 3 du tableau 3, les gains annuels en 2017 varient entre 0 % et 150 %, avec un gain moyen de 77 %. Quant à la spécification linéaire où les effets marginaux sont constants dans les provinces, les gains varient entre 0 % et un peu plus de 200 % en 2017, avec une valeur moyenne de 80,9 % (voir fig. IX).

²³ L'utilisation du logarithme des dépenses totales comme variable réponse implique que la moyenne conditionnelle estimée est $E(\log(y)) = Xb$, où « y » est la dépense totale, « X » est la matrice des covariables et « b » représente les coefficients correspondants.

Figure IX

Cisjordanie : histogramme des gains de dépenses annuels estimés en pourcentage (par localité) avec différentes spécifications de régression



Source : Calculs de la CNUCED.

41. Les résultats de la régression dans le tableau 3 donnent une estimation du pourcentage de l'incidence négative de la part de la zone C dans une localité. Autrement dit, ils mesurent l'estimation du logarithme (dépenses). Afin d'estimer l'incidence négative en dollars, la spécification de la régression devrait estimer $\log(E(y)) = Xb$. Par conséquent, on a estimé un modèle linéaire généralisé avec une fonction de lien logarithmique, dont les résultats sont présentés dans le tableau 4²⁴.

42. La seconde spécification convient au calcul des gains absolus lorsque les chiffres globaux du scénario hypothétique sont exprimés en dollars. Pour la spécification du modèle linéaire généralisé où l'effet marginal de la variable « part » est constant, le gain global estimatif en 2017 découlant de la réaffectation de toutes les terres de la zone C aux zones A ou B est de 3,78 milliards de dollars. Cependant, en raison de l'hétérogénéité de l'incidence de la part entre les provinces, évidente dans les tableaux 3 et 5, il est plus exact de laisser l'incidence de la part de la zone C dans les localités varier entre les provinces, auquel cas le gain annuel correspondant est de 4,4 milliards de dollars en 2017 (en dollars constants de 2015).

43. Le gain potentiel non réalisé estimé à 4,4 milliards de dollars en dépenses des ménages qui se serait matérialisé par la réaffectation des terres de la zone C aux zones A et B aurait considérablement amélioré le bien-être des ménages, puisque leurs dépenses auraient augmenté de 57 % en 2017. Comme on peut le voir dans les figures IV et V, ceci est particulièrement pertinent pour les localités de la vallée du

²⁴ Le modèle $(\log(E(y)) = Xb)$ du tableau 4 n'est pas le même que celui $(E(\log(y)) = Xb)$ du tableau 3, car la moyenne du logarithme n'est pas nécessairement la même que le logarithme de la moyenne. Cela est particulièrement évident lorsque la variable est fortement biaisée, comme c'est le cas pour les dépenses totales par localité.

Jourdain et du sud de la Cisjordanie, dominées par la zone C, où les dépenses par équivalent adulte sont les plus faibles et les taux de pauvreté les plus élevés.

44. Les dépenses supplémentaires non réalisées, estimées à 4,4 milliards de dollars, seraient suffisantes pour conduire à une réduction de la pauvreté dans les localités où la part de la zone C est supérieure à zéro, et les retombées positives sur le reste de l'économie de la Cisjordanie, grâce à l'expansion de la demande globale, des liens en amont et en aval et des circuits fiscaux, contribueraient sensiblement à une réduction de la pauvreté partout ailleurs.

45. Il ressort du présent rapport que le fait de ramener les restrictions imposées dans la zone C aux niveaux de celles imposées dans les zones A et B, mesure qui irait dans le sens de la fin de l'occupation, pourrait améliorer considérablement la situation économique du peuple palestinien. Les avantages économiques seront bien plus importants lorsqu'il sera mis fin à l'occupation, conformément aux résolutions des organes de l'ONU sur la question, et que le conflit sera résolu dans le respect du droit international, l'objectif étant la concrétisation de la solution des deux États.

Tableau 4

Résultat du modèle linéaire généralisé (erreurs types regroupées au niveau de la province)

<i>Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
Ordonnée à l'origine	3,051 (3,386)	-1,751 ^c (0,819)	-1,196 ^c (0,581)	-1,291 ^b (0,568)
Variable fictive pour 2017	0,448 ^a (0,037)	0,100 ^b (0,031)	0,095 ^a (0,027)	0,095 ^a (0,026)
Jénine	0,097 (0,073)	0,859 ^a (0,037)	0,520 ^a (0,031)	0,479 ^a (0,041)
Toubas	-0,942 ^a (0,194)	0,585 ^a (0,088)	0,597 ^a (0,078)	0,603 ^a (0,065)
Toulkarm	0,428 ^a (0,097)	0,529 ^a (0,007)	0,362 ^a (0,006)	0,217 ^a (0,013)
Naplouse	0,358 ^a (0,037)	0,639 ^a (0,011)	0,329 ^a (0,024)	0,381 ^a (0,036)
Qalqiliya	0,112 (0,160)	-0,083 ^b (0,029)	0,174 ^a (0,032)	0,743 ^a (0,038)
Salfit	-0,222 ^a (0,035)	-0,407 ^a (0,007)	-0,134 ^a (0,024)	0,035 (0,060)
Jéricho	-1,440 ^a (0,335)	-0,653 ^a (0,071)	-0,604 ^a (0,043)	0,091 ^c (0,045)
Bethléem	-0,035 (0,184)	0,042 (0,023)	0,042 (0,029)	0,022 (0,060)
Hébron	0,401 ^a (0,048)	0,752 ^a (0,029)	0,542 ^a (0,027)	0,643 ^a (0,030)
Logarithme de la superficie de la localité	0,775 ^a (0,197)	0,884 ^a (0,045)	0,900 ^a (0,032)	0,905 ^a (0,029)

<i>Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
Logarithme de la luminosité hors des colonies de peuplement	1,177 ^a	1,140 ^a	1,135 ^a	
	(0,047)	(0,050)	(0,055)	
Part de la zone C dans la localité		-1,272 ^a		
		(0,077)		
Part de la zone C dans la localité x Jénine			-1,029 ^a	
			(0,017)	
Part de la zone C dans la localité x Toubas			-1,253 ^a	
			(0,075)	
Part de la zone C dans la localité x Toulkarm			-0,843 ^a	
			(0,035)	
Part de la zone C dans la localité x Naplouse			-1,361 ^a	
			(0,074)	
Part de la zone C dans la localité x Qalqiliya			-2,031 ^a	
			(0,055)	
Part de la zone C dans la localité x Salfit			-1,462 ^a	
			(0,078)	
Part de la zone C dans la localité x Ramallah			-1,216 ^a	
			(0,018)	
Part de la zone C dans la localité x Jéricho			-2,542 ^a	
			(0,140)	
Part de la zone C dans la localité x Bethléem			-1,159 ^a	
			(0,064)	
Part de la zone C dans la localité x Hébron			-1,477 ^a	
			(0,047)	

Observations : 914

Remarque : Les erreurs types sont entre parenthèses.

Abréviation : R^2 = proportion de la variation d'une variable dépendante qui est expliquée par une variable indépendante.

^a Lorsque la valeur p est inférieure à 0,01.

^b Lorsque la valeur p est inférieure à 0,05.

^c Lorsque la valeur p est inférieure à 0,1.

V. Conclusions et recommandations

46. Les contrôles à plusieurs niveaux imposés par Israël sur les déplacements nuisent considérablement à l'activité économique, au développement et au bien-être des ménages palestiniens dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. En Cisjordanie, les restrictions à l'activité économique sont plus prononcées dans la zone C, mais ne s'y limitent absolument pas.

47. Dans le précédent rapport que la CNUCED a soumis à l'Assemblée générale, le coût économique des restrictions supplémentaires imposées à l'activité économique palestinienne par Israël dans 30 % de la zone C était estimé à 25,3 % du PIB de la Cisjordanie. Le présent rapport complète le précédent et conclut que le fait de ramener les restrictions économiques imposées dans la zone C aux niveaux de celles imposées

dans les zones A et B, c'est-à-dire de supprimer les restrictions supplémentaires imposées à l'ensemble de la zone C, pourrait conduire à un accroissement sensible des dépenses des ménages et à une réduction de la pauvreté dans les localités qui se trouvent en tout ou en partie en zone C.

48. Dans le présent rapport, on démontre que si les restrictions supplémentaires imposées dans la zone C étaient supprimées et les restrictions étaient ramenées aux niveaux de celles imposées dans les zones A et B, mesure qui irait dans le sens de la fin de l'occupation, les dépenses totales dans les localités palestiniennes connaîtraient une augmentation pouvant aller jusqu'à 200 %. Selon les estimations, les dépenses totales des ménages auraient été supérieures de 4,4 milliards de dollars (en dollars constants de 2015) aux dépenses effectives enregistrées en 2017, soit une augmentation de 57 % des dépenses en Cisjordanie, à l'exclusion de la province de Jérusalem. Les dépenses non réalisées ne se limitent pas à l'année 2017, puisqu'elles s'appliquent à toutes les années, à des taux substantiels.

49. Les constatations donnent à penser que le fait de réduire les restrictions imposées dans la zone C pourrait concourir à améliorer considérablement la situation économique. L'ONU continue d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité applicables, pour qu'il soit mis fin à l'occupation et pour permettre la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, indépendant, souverain, démocratique et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967. Dans le présent rapport, on estime que les ménages palestiniens auraient dépensé 57 % de plus pour accéder aux biens et services vitaux et nécessaires à leur bien-être s'il n'y avait pas de restrictions supplémentaires dans la zone C. Ainsi, le peuple palestinien est gravement appauvri du fait de ce manque à gagner estimé et a un accès limité aux biens et services essentiels qui constituent la majeure partie de ses dépenses, notamment l'alimentation, l'éducation, la santé, les transports, le logement et les communications.

50. Le rapport entre les dépenses estimées et le PIB est d'un niveau élevé constant dans le Territoire palestinien occupé, et les dépenses des ménages représentent une composante essentielle de la demande globale. De précédents rapports de la CNUCED donnaient à penser que l'économie palestinienne était entravée au niveau de l'offre et de la demande. L'augmentation des dépenses des ménages stimule la croissance économique et favorise les créations d'emplois, l'augmentation des recettes fiscales et l'élargissement de la marge de manœuvre décisionnelle du Gouvernement palestinien, sans conséquences inflationnistes importantes pour une économie dépourvue de monnaie nationale souveraine.

51. La zone C est comparable à une « zone économique défavorable ». On a analysé dans le présent rapport l'incidence négative des restrictions et de la fragmentation administrative de la Cisjordanie sur le bien-être des ménages palestiniens. Lorsque l'occupation prendra fin, il faudra réfléchir aux avantages qu'offrirait la création de zones économiques spéciales ordinaires afin de mettre à profit l'énorme potentiel actuellement étouffé par la situation qui prévaut actuellement sur place.

52. Le Secrétaire général recommande que la communauté internationale demande à Israël de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au regard du droit international en faisant notamment ce qui suit :

a) appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), dans laquelle le Conseil réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable ;

b) lever toutes les restrictions sur l'activité économique palestinienne dans la zone C et au-delà afin de doter l'économie palestinienne d'une base de ressources économiques et naturelles dont elle a grandement besoin pour son expansion démographique, son développement et la poursuite réaliste des objectifs de développement durable ;

c) s'employer à mettre un terme à l'occupation afin d'arrêter et d'infléchir le coût économique considérable qu'elle a pour le peuple palestinien.

53. En outre, la CNUCED recommande que la communauté internationale prenne des mesures visant à :

a) inverser la tendance actuelle de la baisse de l'appui des donateurs au peuple palestinien, car cette aide est essentielle pour atténuer les conditions socioéconomiques défavorables imposées par Israël. Le coût de l'occupation pose un énorme défi en ce qui concerne la mobilisation des ressources. Tant que l'occupation continue, une aide étrangère substantielle demeure actuellement le meilleur moyen d'éviter une autre grave détérioration des conditions socioéconomiques et humanitaires ;

b) obtenir des ressources supplémentaires pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale adressées à la CNUCED, l'invitant à évaluer le coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien et à en rendre compte. À cette fin, il importe de créer, au sein du système des Nations Unies, un cadre systématique, global, durable et fondé sur des données factuelles pour estimer les coûts économiques de l'occupation et en communiquer les résultats à l'Assemblée générale.

54. En attendant, une aide humanitaire et économique, aussi essentielle soit-elle, ne peut se substituer au droit du peuple palestinien au développement, à l'autodétermination et à la création de son propre État. L'ONU continue d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité applicables, et notamment aux résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [1397 \(2002\)](#), [1515 \(2003\)](#), [1850 \(2008\)](#), [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#), pour qu'il soit mis fin à l'occupation et pour permettre la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, souverain, démocratique et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967. Les aspirations légitimes des deux peuples ne pourront être satisfaites que lorsque se sera concrétisé le projet de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de l'État de Palestine, et que toutes les questions relatives au statut final auront été réglées définitivement à l'issue de négociations.

Annexe

Résultats de régression pondérés : logarithme des dépenses mensuelles effectives par équivalent adulte

Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation

	2017	2011
Ordonnée à l'origine	5,495 (0,285)	4,321 (0,475) ^a
Cisjordanie	0,104 (0,344)	0,970 (0,524) ^c
Zone rurale * Gaza	-0,115 (0,0627) ^c	-0,0393 (0,0358)
Zone rurale * Cisjordanie	-0,0386 (0,0207) ^c	0,0240 (0,0231)
Camp * Gaza	0,0160 (0,0441)	-0,0539 (0,0348)
Camp * Cisjordanie	-0,0561 (0,0385)	-0,0817 (0,0310) ^a
Caractéristiques du ou de la chef de ménage		
Sexe * Gaza	0,264 (0,0660) ^a	0,104 (0,0474) ^b
Sexe * Cisjordanie	-0,0320 (0,0341)	0,0196 (0,0324)
Situation matrimoniale * Gaza	-0,230 (0,177)	-0,187 (0,130)
Situation matrimoniale * Cisjordanie	-0,00938 (0,0614)	-0,0594 (0,0604)
Statut de réfugié * Gaza	0,00314 (0,0422)	-0,00779 (0,0319)
Statut de réfugié * Cisjordanie	-0,0414 (0,0213) ^c	0,00617 (0,0235)
Niveau d'éducation * Gaza	0,0593 (0,0415)	0,0653 (0,0302) ^b
Niveau d'éducation * Cisjordanie	0,0617 (0,0208) ^a	0,0410 (0,0224) ^c
Situation professionnelle		
Secteur d'emploi (les services constituent la catégorie de base)		
Agriculture * Gaza	-0,129 (0,0810)	-0,0338 (0,0448)
Agriculture * Cisjordanie	-0,0528 (0,0399)	-0,106 (0,0340) ^a
Construction * Gaza	-0,117 (0,0931)	-0,104 (0,0714)
Construction * Cisjordanie	-0,0247 (0,0324)	-0,0905 (0,0319) ^a
Industrie * Gaza	-0,0858 (0,0742)	-0,0810 (0,0581)
Industrie * Cisjordanie	-0,0227 (0,0287)	-0,0618 (0,0285) ^b
Nombre de membres du ménage actifs * Gaza	0,0561 (0,0260) ^b	0,0426 (0,0163) ^a
Nombre de membres du ménage actifs * Cisjordanie	0,0532 (0,0124) ^a	0,0521 (0,0105) ^a
Emploi en Israël * Gaza	1,639 (0,494) ^a	0,0540 (0,0392)
Emploi en Israël * Cisjordanie	0,130 (0,0280) ^a	0,177 (0,0308) ^a
Emploi à l'étranger * Gaza	0,371 (0,350)	-0,102 (0,144)
Emploi à l'étranger * Cisjordanie	-0,0294 (0,136)	0,165 (0,0310) ^a
Emploi dans l'administration nationale * Gaza	0,261 (0,0431) ^a	0,199 (0,0331) ^a
Emploi dans l'administration nationale * Cisjordanie	0,0210 (0,0305)	0,0402 (0,0328)
Caractéristiques démographiques du ménage		
Nombre de femmes * Gaza	-0,112 (0,0147) ^a	-0,0903 (0,0117) ^a
Nombre de femmes * Cisjordanie	-0,120 (0,00882) ^a	-0,123 (0,00862) ^a
Nombre d'hommes * Gaza	-0,0872 (0,0149) ^a	-0,0877 (0,0122) ^a
Nombre d'hommes * Cisjordanie	-0,0955 (0,00935) ^a	-0,108 (0,00886) ^a
Nombre d'enfants * Gaza	0,00523 (0,0138)	0,00147 (0,0107)
Nombre d'enfants * Cisjordanie	-0,000200 (0,00858)	0,00205 (0,00820)

*Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne
sur les dépenses et la consommation*

2017

2011

Accès aux services de base

Accès au réseau public de distribution d'eau * Gaza	-0,107 (0,0913)	-0,0180 (0,145)
Accès au réseau public de distribution d'eau * Cisjordanie	-0,152 (0,0278) ^a	-0,126 (0,0227) ^a
Accès à l'électricité * Gaza		0,544 (0,293) ^c
Accès à l'électricité * Cisjordanie		-0,255 (0,122) ^b
Raccordement au réseau d'égouts * Gaza	-0,110 (0,0528) ^b	0,121 (0,0350) ^a
Raccordement au réseau d'égouts * Cisjordanie	-0,00923 (0,0228)	0,0915 (0,0237) ^a

Caractéristiques du logement du ménage

Propriété du logement * Gaza	-0,0111 (0,0448)	0,0233 (0,0533)
Propriété du logement * Cisjordanie	-0,0774 (0,0259) ^a	-0,0806 (0,0255) ^a
Nombre de pièces * Gaza	0,0144 (0,0225)	0,0446 (0,0149) ^a
Nombre de pièces * Cisjordanie	0,0428 (0,0119) ^a	0,0314 (0,00947) ^a
Nombre de chambres * Gaza	0,0502 (0,0359)	-0,0433 (0,0238) ^c
Nombre de chambres * Cisjordanie	-0,0208 (0,0185)	0,0271 (0,0165)
Cuisine * Gaza	-0,0802 (0,183)	0,169 (0,257)
Cuisine * Cisjordanie	0,174 (0,144)	0,162 (0,146)
Salle de bain et toilettes * Gaza	0,0378 (0,0591)	0,0603 (0,248)
Salle de bain et toilettes * Cisjordanie	0,0549 (0,0385)	0,158 (0,163)
Gaz comme principale source d'énergie pour la cuisson * Gaza	-0,00506 (0,0963)	0,288 (0,0687) ^a
Gaz comme principale source d'énergie pour la cuisson * Cisjordanie	-0,0689 (0,103)	0,0632 (0,0663)
Gaz comme principale source d'énergie pour le chauffage * Gaza	0,138 (0,122)	0,101 (0,136)
Gaz comme principale source d'énergie pour le chauffage * Cisjordanie	-0,0171 (0,0208)	0,0237 (0,0205)

Avoirs du ménage

Voiture * Gaza	0,458 (0,0703) ^a	0,280 (0,0528) ^a
Voiture * Cisjordanie	0,372 (0,0207) ^a	0,301 (0,0224) ^a
Réfrigérateur * Gaza	0,0442 (0,0737)	0,113 (0,0557) ^b
Réfrigérateur * Cisjordanie	0,0936 (0,0745)	0,181 (0,0598) ^a
Chauffe-eau * Gaza	0,0619 (0,0371) ^c	-0,000375 (0,0286)
Chauffe-eau * Cisjordanie	0,112 (0,0199) ^a	0,0358 (0,0213) ^c
Chauffage central * Gaza	0,864 (0,493) ^c	—
Chauffage central * Cisjordanie	0,0589 (0,0793)	0,155 (0,0586) ^a
Aspirateur * Gaza	0,0763 (0,0604)	0,160 (0,0460) ^a
Aspirateur * Cisjordanie	0,0798 (0,0212) ^a	0,153 (0,0231) ^a
Cuisinière * Gaza	-0,0471 (0,0647)	0,102 (0,118)
Cuisinière * Cisjordanie	0,0323 (0,0346)	0,0962 (0,0942)
Machine à laver * Gaza	-0,0421 (0,0367)	0,0919 (0,0552) ^c
Machine à laver * Cisjordanie	-0,0549 (0,0197) ^a	0,0902 (0,0452) ^b
Bibliothèque à domicile * Gaza	0,188 (0,0588) ^a	0,136 (0,0404) ^a
Bibliothèque à domicile * Cisjordanie	0,0602 (0,0292) ^b	0,0922 (0,0247) ^a

<i>Variables indépendantes tirées de l'enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>		
	2017	2011
Télévision * Gaza	0,131 (0,0437) ^a	-0,00629 (0,0747)
Télévision * Cisjordanie	0,184 (0,0211) ^a	0,0908 (0,0655)
Ligne téléphonique * Gaza	0,189 (0,0448) ^a	0,108 (0,0322) ^a
Ligne téléphonique * Cisjordanie	0,0469 ^b	0,123 (0,0209) ^a
Ordinateur * Gaza	0,0876 (0,0441) ^b	0,162 (0,0315) ^a
Ordinateur * Cisjordanie	0,0576 (0,0211) ^a	0,0838 (0,0209) ^a
Téléphone mobile * Gaza	0,200 (0,0432) ^a	-0,0140 (0,0802)
Téléphone mobile * Cisjordanie		
R²	0,5511	0,5004
Nombre d'observations	3734	4 317

Source : Calculs de la CNUCED.

Note : Les erreurs types sont entre parenthèses.

Abréviations : R² = proportion de la variation d'une variable dépendante qui est expliquée par une variable indépendante ; * Gaza, multipliée par la variable fictive Gaza ; * Cisjordanie, multipliée par la variable fictive Cisjordanie.

^a Lorsque la valeur p est inférieure à 0,01.

^b Lorsque la valeur p est inférieure à 0,05.

^c Lorsque la valeur p est inférieure à 0,1.